





Table des matières

Trophees des metiers du domicile 2022 / Reglement	1
Objet du concours	2
Candidats	
Catégories des Trophées	2
Trophée développement et maintien du lien social	
Trophée « Pépites et bonnes idées »	
Trophée du travail en équipe	
Participation	
Critères de sélection	
Etapes de sélection	6
Remise des prix	
Clauses juridiques	
Contact	

Objet du concours

Le Département de Maine-et-Loire organise la première édition des **Trophées des métiers du domicile**. Ce prix récompense des intervenants et des aides à domicile ayant mis en œuvre des améliorations concrètes dans l'accompagnement des personnes (bonnes pratiques, expérimentations innovantes...).

La création du trophée répond à deux objectifs :

- valoriser les salariés de l'aide à domicile et développer une image positive des métiers ;
- mettre en avant et diffuser les bonnes pratiques et les innovations organisationnelles, sociales ou techniques

La cérémonie de remise des **Trophées des métiers du domicile** est un évènement départemental qui lancera la deuxième édition du **Tremplin des métiers du domicile**.

Candidats

La participation à ce concours est ouverte à tous les salariés apportant une assistance à la personne ou participant à l'entretien du domicile, quel que soit le mode d'intervention (travaillant dans un service prestataire, mandataire ou intervenant en gré à gré, comme salarié du particulier employeur).

Les candidats doivent travailler régulièrement auprès de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap.

Les candidats peuvent exercer les métiers suivants : auxiliaire de vie, aide-ménagère, accueillant familial social, conducteur, accompagnateur, responsable de secteur, porteur de repas, salarié d'un service d'aide et d'accompagnement intégré à une résidence...

Les candidats doivent résider en Maine-et-Loire et travailler auprès d'habitants du département.

Catégories des Trophées

Trois catégories sont instituées. Les candidats sont invités à proposer un projet dans l'une des trois catégories suivantes. Il est possible de candidater dans plusieurs catégories :

- Trophée « développement et maintien du lien social »
- Trophée « pépites et bonnes idées »
- Trophée « travail en équipe »

Trophée « Développement et maintien du lien social »

Définition

Les actions éligibles sont celles réalisées suite à un accompagnement régulier d'une personne qui était en rupture avec son environnement. L'action mise en place à l'initiative de l'intervenant à domicile a permis la création ou le maintien du lien entre l'usager et le monde extérieur (proches, voisinage, commerces...)

Exemple

« Accompagnement d'un bénéficiaire pour rendre visite à sa mère en fin de vie en EHPAD à la sortie du confinement. Le bénéficiaire n'était pas sorti de son domicile depuis sept mois. »

Modalités de candidature

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule initiative par catégorie. Il peut néanmoins candidater sur d'autres catégories avec une autre réalisation.

Le jury se réserve le droit de désigner plusieurs gagnants ex-aequo sur cette catégorie.

Il est possible de candidater seul ou en binôme.

Si le projet est en binôme, une seule candidature suffit. Le nom et le prénom des deux personnes sont à préciser dans le même formulaire.

Récompenses

La récompense est une activité pour minimum quatre personnes à partager en famille en Maineet-Loire.

Trophée « Pépites et bonnes idées »

Définition

Bonne idée, petit plus, astuce : les actions éligibles sont celles qui révèlent l'inventivité et le dévouement des intervenants à domicile. Les actions proposées améliorent la vie de la personne accompagnée ou facilitent le travail de l'intervenant. Des solutions technologiques peuvent aussi être présentées dans cette catégorie.

Exemples

« Une aide à domicile a remplacé tous les draps blancs d'une bénéficiaire en sortie d'hospitalisation par des draps de couleurs afin que cette dernière n'ait pas l'impression d'être à l'hôpital. »

Modalités de candidature

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule initiative par catégorie. Il peut néanmoins candidater sur d'autres catégories avec une autre réalisation.

Le jury se réserve le droit de désigner plusieurs gagnants ex-aequo sur cette catégorie.

Il est possible de candidater seul ou en binôme.

Si le projet est en binôme, une seule candidature suffit. Le nom et le prénom des deux personnes seront à préciser dans le même formulaire.

Récompenses

La récompense est une activité insolite ou culturelle en Maine-et-Loire pour minimum quatre personnes.

Trophée « Travail en équipe »

Définition

Les métiers de l'intervention à domicile sont des métiers où l'on travaille seul, la majeure partie du temps. Mais le travail en équipe a toute son importance, en particulier, comme c'est de plus en plus le cas, quand des responsabilités sont déléguées au niveau de l'équipe. La Catégorie « **Travail en équipe** » vise à mettre en valeur les nouveautés dans l'organisation, les idées développées en équipe et qui contribuent à un meilleur accompagnement et à une meilleure qualité de vie au travail.

Exemples

« Nous avons transformé l'organisation du travail avec des temps de réunion réguliers pris en charge par la structure pour construire et développer un esprit d'équipe et mieux accompagner les bénéficiaires. »

Modalités de candidature

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule initiative par catégorie. Il peut néanmoins candidater sur d'autres catégories avec une autre réalisation.

Le jury se réserve le droit de désigner plusieurs gagnants ex-aequo sur cette catégorie.

Une candidature suffit pour l'ensemble de l'équipe.

Un représentant du groupe est à préciser ainsi que les noms et prénoms des membres de l'équipe dans le formulaire.

Récompenses

La récompense est un panier gourmand de produits de l'Anjou à partager.

Participation

Toute personne, binôme ou équipe souhaitant candidater aux **Trophées des métiers du domicile** remplit un formulaire sur le site Internet du Département de Maine-et-Loire. Le formulaire est accessible directement depuis ce lien : https://www.maine-et-loire.fr/candidature-trophee-metiers-domicile

Les candidatures des intervenants sont libres. L'autorisation du responsable n'est pas requise. En revanche, les responsables ou employeurs sont invités à soutenir et assister les candidats dans leur démarche et dans le dépôt du dossier. Ceux-ci seront contacter afin que les intervenants primés puissent se voir libérés de leur emploi du temps pour assister à la remise de prix.

Les dossiers de candidature peuvent être adressés par le Département par courrier, aux personnes intéressées, sur simple demande.

Les dossiers de candidatures incluant le formulaire complété peuvent également être retournés par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de l'offre d'accueil pour l'autonomie Département de Maine-et-Loire CS 94104 49941 Angers Cedex

Jury

Un jury est constitué pour décerner les **Trophées des métiers du domicile** pour chacune des catégories. Il est constitué par le Département et comprend des usagers ou des représentants d'usagers, des professionnels du secteur de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap (hors services à domicile), des agents du Département, des étudiants du secteur de l'accompagnement, des formateurs ou enseignants.

Les dossiers sont présentés au jury anonymement par souci de neutralité.

Critères de recevabilité

Pour être recevable, les candidatures devront :

- Etre complètes
- Etre déposées par une des voies citées dans la rubrique « participation » avant le 15 septembre 2022 à 18h
- Concerner une réalisation menée au cours des trois dernières années

Critères de sélection

Les **Trophées des métiers du domicile** récompensent des intervenants pour des actions menées au cours des trois dernières années et sur lesquelles des résultats concrets sont observables. Il peut s'agir d'une action en cours ou terminée. Ce concours ne concerne pas des initiatives encore au stade de l'élaboration ou du projet.

Le jury qualifiera la pertinence de la réalisation déposée au regard de la catégorie et de la réponse aux critères suivants :

- apporter de nouvelles solutions à des problématiques d'accompagnement des personnes et de perte d'autonomie ;
- être innovant dans la forme, l'organisation ou la méthode de travail ;
- pouvoir être dupliquée pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

Etapes de sélection

Dépôt de candidature : les candidatures sont ouvertes le 11 juillet 2022 et sont closes le 15 septembre 2022, 18h.

Études des dossiers : les dossiers sont traités et analysés par les jurys du 16 septembre au 30 septembre 2022.

Les lauréats sont informés quelques jours avant la cérémonie de remise des prix pour leurs permettre de se rendre disponibles.

Remise des prix

La cérémonie de remise des prix se déroulera en ouverture de la semaine du « Tremplin des métiers du domicile », le 10 octobre 2022 à 16 heures à l'Hôtel du Département dans les salons de la Présidence à Angers.

La cérémonie de remise des prix sera présidée par Madame Florence Dabin, Présidente du Conseil départemental.

Clauses juridiques

Les candidats autorisent le Conseil départemental de Maine-et-Loire à utiliser et diffuser leur identité, leur image pour les actions d'information et de communication ainsi que pour la proclamation des résultats, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit. Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public tels que notamment les dossiers, ou communiqués de presse ou encore site internet.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes concernant ses données personnelles collectées à l'occasion du prix. Chaque participant peut exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante : La déléguée à la protection des données, département du Maine-et-Loire, CS 94104, 49941, Angers Cedex 9 ; ou par mail à l'adresse dpd@maine-et-loire.fr

Le Conseil départemental de Maine-et-Loire se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce prix, sous réserve d'en informer les participants, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le Conseil départemental se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, d'apporter toute modification qu'il jugerait nécessaire au règlement, sous réserve d'en informer les participants. Le seul fait de participer au prix implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être adressé par courrier sur simple demande.

Contact

Pour toute question, merci de contacter :

Ingrid Cormier

Chargée de projet au Département de Maine-et-Loire

Direction de l'offre d'accueil pour l'autonomie, Service soutien des acteurs du domicile

Mail: contact.da@maine-et-loire.fr

Téléphone: 02 41 81 46 64



CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9